

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 923

30 mars 2016

SOMMAIRE

Ambo S.A.	44263	Filuxim Sàrl	44264
Antinéum SA	44262	Financière Chiron S.A.	44260
Audit Conseil Services Sàrl	44263	Flint Energy Services Ltd., Luxembourg Branch	44264
BBH Luxembourg Funds	44263	Freecoast Investissements Industriels S.A. ...	44260
BEDA Investments GmbH	44263	GLL RANRW Kinnaird House	44258
Black River LASSO Luxembourg S.à r.l.	44259	Global Finance I Sicav-Fis	44258
Blobb s.à r.l.	44261	Global Holding Investment S.A.	44258
Borny 88 Partners SC	44303	Global Paints S.A.	44260
Broad Street Loan Partners 2013 Onshore S.à r.l.	44262	Global-Waste-Energy S.A.	44258
Bucephale Redt S.à.r.l.	44263	Jadiana S.A.	44265
Bureau Européen d'Assistance à la Gestion des Entreprises	44261	Kerry Luxembourg S.à r.l.	44269
Cargoreps S.A.	44264	LB Dame LP S.à r.l.	44274
Carl Lux SCS	44260	LB Dame S.à r.l.	44277
Clomax s.à r.l.	44264	LSREF4 Falcon Investments S.à r.l.	44280
Domus GOD Holdco S.à r.l.	44260	Lynx Management S.A.	44261
Eurogestion B.A.L.H.D., S.A.	44264	Lynx Management S.A.	44261
Events Company Trading S.A.	44259	MC Holding Participation S.A.	44261
Evidence S.A.	44258	MOG Capital S.A. - SPF	44292
Evisa Participations Sàrl	44259	M.Sh.Research S.à r.l.	44283
Exellair S.A.	44259	Muse Luxembourg	44285
Face International S.à.r.l.	44260	Suxes Life Insurance Brokers S.A.	44262
Filuxim Sàrl	44259	Suxes Life Insurance Brokers S.A.	44262
		Suxes Life Insurance Brokers S.A.	44262

GLL RANRW Kinnaird House, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 170.634.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066004/10.

(160028608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Global Finance I Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 194.989.

Der Jahresabschluss vom 30. September 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für GLOBAL FINANCE I SICAV-FIS

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016066006/12.

(160028029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Global Holding Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2016.

Référence de publication: 2016066009/10.

(160028658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Global-Waste-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 156.030.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066013/9.

(160027718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Evidence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.151.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EVIDENCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016065934/13.

(160027820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Events Company Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.595.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016065933/9.
(160028734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Evisa Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016065935/9.
(160028085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Exellair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 88.218.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2016065938/9.
(160027650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Filuxim Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 128.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065942/10.

(160028001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Black River LASSO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 194.118.

En date du 30 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris acte des décisions suivante:

- Démission de M. Mark Gohl Rabogliatti de son poste de gérant avec effet au 30 décembre 2015;
- Démission de M. Cédric Bradfer de son poste de gérant avec effet au 30 décembre 2015;
- Election de M. Daniel Chapman, né le 3 mars 1966 à New-York, États-Unis d'Amérique, et résidant au 165 W 91st street, Apt 8 E, New-York 10024-1357, États-Unis d'Amérique, au poste de gérant avec effet au 30 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.
- Election de Mme. Constanze Schmidt, née le 08 novembre 1976 à Gardelegen, Allemagne, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 30 décembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016054887/17.

(160014496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Carl Lux SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.277.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066598/9.

(160029152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Domus GOD Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.362.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066649/9.

(160029150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Face International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.138.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066708/9.

(160029553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Financière Chiron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.437.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066716/9.

(160029564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Freecoast Investissements Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066728/9.

(160028969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Global Paints S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066743/9.

(160029287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2016.

Lynx Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.753.

Rectificatif du bilan enregistré et déposé le 20/08/2012 et accepté au registre sous le N: L120146043

Le bilan modifié au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016066163/11.

(160027695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Lynx Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.753.

Rectificatif du bilan enregistré et déposé le 28/09/2011 et accepté au registre sous le N: L110154579

Le bilan modifié au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016066164/11.

(160027696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

MC Holding Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 76.425.

Les comptes annuels au 4 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016066191/9.

(160028440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Blobb s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 12, rue Nicolas Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 154.599.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2016069674/14.

(160033008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Bureau Européen d'Assistance à la Gestion des Entreprises, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 157.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016069659/9.

(160032802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Broad Street Loan Partners 2013 Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 178.062.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2013, acte publié au
Mémorial C n° 1865

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Broad Street Loan Partners 2013 Onshore S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2016069657/14.

(160033332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Antinéum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016069594/10.

(160033058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Suxes Life Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 87.821.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20/02/2016.

Référence de publication: 2016069473/10.

(160032217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Suxes Life Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 87.821.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20/02/2016.

Référence de publication: 2016069474/10.

(160032218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Suxes Life Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 87.821.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20/02/2016.

Référence de publication: 2016069475/10.

(160032219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

Audit Conseil Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.685.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016069603/12.

(160032932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Ambo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMBO S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2016069629/12.

(160033375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Bucephale Redt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 121.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016069658/10.

(160033083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

BEDA Investments GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 157.723.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 22 février 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016069670/10.

(160033067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

BBH Luxembourg Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.956.

Le Bilan au 31 octobre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016069663/10.

(160033348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Eurogestion B.A.L.H.D., S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8365 Hagen, 28A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 36.351.

Les comptes annuels au 31.12.14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065928/10.

(160027910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Filuxim Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 128.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016065943/10.

(160028002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Flint Energy Services Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 166.062.

Le bilan au 30 septembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016065945/10.

(160027794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Clomax s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4978 Fingig, 8, rue Michelacker.
R.C.S. Luxembourg B 151.244.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLOMAX s.à r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016069718/12.

(160032862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Cargoreps S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 93, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 176.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour la société
Cargoreps S.A.

Référence de publication: 2016069709/12.

(160032957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Jadiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.544.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Jadiana S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 108.544 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 1st, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1072 of October 21, 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2111 of October 27, 2009.

The Meeting is chaired by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Chairman appointed as Secretary Claudine Schoellen, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Meeting elected as Scrutineer Peggy Simon, prenamed.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders represented at the Meeting and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after having been signed *ne variatur* by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

II. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Waiver of the convening notices;
- 2) Presentation of the draft terms of the merger providing for the absorption of the Company by Tiana Real Estate S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 108.545;
- 3) Acknowledgement that the documents required by article 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) have been deposited at the registered office of the Company for due inspection by the shareholder of the Company at least one month before the date hereof;
- 4) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;
- 5) (i) Dissolution without liquidation of the Company by way of transfer at book value of all assets and liabilities of the Company to Tiana Real Estate S.A., prenamed, in accordance with the draft terms of merger and (ii) cancellation of all the shares issued by the Company;
- 6) Acknowledgment (i) that from an accounting and a tax point of view, the operations of the Company shall be treated as having been carried out on behalf of Tiana Real Estate S.A. as from January 1, 2015 and (ii) that the merger shall take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law;
- 7) Full and complete discharge granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
- 8) Determination of the place where the Company's corporate documents shall be kept during the period of time required by the Law;
- 9) Empowerment and authorisation of any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

10) Miscellaneous

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting notes that the board of directors of the Company has presented to it the draft terms of the merger dated November 27, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 3211 of November 27, 2015, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by Tiana Real Estate S.A., prenamed (the Absorbing Company), whereby the merger shall be carried out by the transfer at book value, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation.

Third resolution

The Meeting acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for due inspection by the shareholder of the Company at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by an authorised representative of the Company, shall remain annexed to the present deed.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal.

Fifth resolution

The Meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, (i) to dissolve the Company without liquidation by way of transfer at book value of all its assets and liabilities to the Absorbing Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) to cancel all the shares issued by the Company.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that (i) that from an accounting and a tax point of view, the operations of the Company shall be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2015 and (ii) that the merger shall take effect (a) between the merging companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the merging companies approving the merger (the Effective Date) and (b) vis-à-vis third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders prescribed by article 9 of the Law.

Seventh resolution

The Meeting resolves that all the corporate documents of the Company shall be kept during five years at the following address: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The Meeting notes that the mandates of the sole director and of the statutory auditor of the Company will end on the Effective Date of the merger.

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the sole director and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates.

Ninth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger.

Declaration

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all acts and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Jadiana S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.544 (la Société), constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1072 du 21 octobre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2111 du 27 octobre 2009.

L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le Président nomme comme Secrétaire Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'Assemblée nomme comme Scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le Bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées.

II. A la vue de la liste de présence sus mentionnée, l'entièreté du capital social émis de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux convocations préalables;
- 2) Présentation du projet de fusion prévoyant l'absorption de la Société par Tiana Real Estate S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.545;
- 3) Constatation que les documents tels que requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'associé de la Société au moins un mois avant la date des présentes.
- 4) Approbation du projet de fusion et décision d'accomplir la fusion par absorption de la Société;
- 5) (i) Dissolution sans liquidation de la Société par voie de transfert à valeur comptable de tous ses actifs et passifs à Tiana Real Estate S.A., précitée, conformément au projet de fusion et (ii) annulation de toutes les actions émises par la Société;
- 6) Constatation (i) que d'un point de vue comptable et fiscal, les opérations de la Société seront considérées comme étant réalisées au nom Tiana Real Estate S.A. à compter du 1^{er} janvier 2015 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des actionnaires des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des actionnaires conformément à l'article 9 de la Loi;
- 7) Décharge pleine et entière accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
- 8) Détermination du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés pendant la période de temps exigée par la Loi;
- 9) Pouvoir et autorité à tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion; et
- 10) Divers.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux convocations préalables, les actionnaires de la Société ayant été régulièrement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée note que le conseil d'administration de la Société lui a présenté le projet de fusion daté du 19 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 3211 du 27 novembre 2015, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par Tiana Real Estate S.A., précitée (la Société Absorbante), la fusion devant s'opérer par le transfert à valeur comptable, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société à la Société Absorbante (le Projet de Fusion).

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par les actionnaires de la Société au moins un mois avant la date des présentes.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents, signée par un représentant autorisé de la Société, restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion et d'accomplir la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante, en conformité avec les conditions détaillées dans le Projet de Fusion.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, en conséquence des résolutions précédentes, (i) de dissoudre sans liquidation la Société par voie de transfert à valeur comptable de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion et (ii) d'annuler toutes les actions émises par la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée constate (i) que d'un point de vue comptable et fiscal, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante, à compter du 1^{er} janvier 2015 et (ii) que la fusion prendra effet (a) entre les sociétés qui fusionnent à la date des décisions concordantes des assemblées générales des actionnaires des sociétés qui fusionnent approuvant la fusion (la Date Effective) et (b) vis-à-vis des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des actionnaires conformément à l'article 9 de la Loi.

Septième résolution

L'Assemblée décide que tous les documents sociaux de la Société seront gardés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société prendront fin à la Date Effective de la fusion.

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg, agissant individuellement comme agent de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin d'exécuter tous documents et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant aux parties comparantes, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006697/206.

(160005877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Kerry Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 162.299.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-third day of December,
before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Kerry Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.299 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 13 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) of 28 September 2011 under number 2297. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 25 June 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 4 September 2014 under number 2371.

THERE APPEARED:

Kerry Group Services Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Prince' s Street, Tralee, County Kerry, Ireland, registered with the Companies Registration Office, Ireland, under number 116550 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record:

I. That the Company's share capital is presently set at one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000) represented by (i) one hundred (100) Class A Shares, (ii) one hundred (100) Class B Shares, (iii) one hundred (100) Class C Shares, (iv) one hundred (100) Class D Shares, (v) one hundred (100) Class E Shares, (vi) one hundred (100) Class F Shares, (vii) one hundred (100) Class G Shares, (viii) one hundred (100) Class H Shares, (ix) one hundred (100) Class I Shares and (x) one hundred (100) Class J Shares, with a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1) Decrease of the share capital of the Company by an amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000) in order to bring it from its current amount of one hundred and twenty five thousand euro (EUR 125,000) represented by (i) one hundred (100) Class A Shares, (ii) one hundred (100) Class B Shares, (iii) one hundred (100) Class C Shares, (iv) one hundred (100) Class D Shares, (v) one hundred (100) Class E Shares, (vi) one hundred (100) Class F Shares, (vii) one hundred (100) Class G Shares, (viii) one hundred (100) Class H Shares, (ix) one hundred (100) Class I Shares and (x) one hundred (100) Class J Shares to an amount of one hundred thousand (EUR 100,000) by way of the redemption and subsequent cancellation of one hundred (100) Class I Shares and one hundred (100) Class J, with a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125) each, representing the entirety of the Class I and Class J Shares of the Company (the Redeemed Shares), with a payment in cash to the Sole Shareholder in an amount of two billion seven hundred million euro (EUR 2,700,000,000) (the Redemption Price);

2) Funding of the Redemption Price in excess of the par value of the Redeemed Shares out of the Available Amount as defined in article 7.5 of the Articles;

3) Subsequent amendment to articles 5.1., 5.2., 7.1. and 17.3 of the Art. s in order to reflect the above changes;

4) Authorisation and empowerment to any manager of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the payment of the Redemption Price to the Sole Shareholder and to fix the date and the other formalities of such payment;

5) Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the Class I and Class J Shares in the register of shareholders of the Company; and

6) Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000) in order to bring it from its current amount of one hundred and twenty five thousand euros (EUR 125,000) represented by (i) one hundred (100) Class A Shares, (ii) one hundred (100) Class B Shares, (iii) one hundred (100) Class C Shares, (iv) one hundred (100) Class D Shares, (v) one hundred (100) Class E Shares, (vi) one hundred (100) Class F Shares, (vii) one hundred (100) Class G Shares, (viii) one hundred (100) Class H Shares, (ix) one hundred (100) Class I Shares and (x) one hundred (100) Class J Shares to an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) by way of the redemption and subsequent cancellation of the Redeemed Shares.

The Sole Shareholder acknowledges and approves the Redemption Price (i.e. EUR 2,700,000,000) that was determined by the board of managers of the Company at a board meeting held on 16 December 2015, which amount shall be paid to the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the portion of the Redemption Price in excess of the par value of the Redeemed Shares shall be paid out of Available Amount (and in particular the net profits, including the carried forward profits) as defined in article 7.5. of the Articles.

Third resolution

As a consequence of the First Resolution, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5.1., 5.2, 7.1 and 17.3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

Art. 5. “Capital.

5.1. The Company's share capital is divided in several classes of shares, labelled Class A to Class H (each a Class of Shares, together the Classes of Shares).

5.2. The Company's share capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000) represented by:

a) one hundred (100) class A shares (each a Class A Share, collectively the Class A Shares) in registered form, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;

b) one hundred (100) class B shares (each a Class B Share, collectively the Class B Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;

c) one hundred (100) class C shares (each a Class C Share, collectively the Class C Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;

d) one hundred (100) class D shares (each a Class D Share, collectively the Class D Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;

e) one hundred (100) class E shares (each a Class E Share, collectively the Class E Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;

f) one hundred (100) class F shares (each a Class F Share, collectively the Class F Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;

g) one hundred (100) class G shares (each a Class G Share, collectively the Class G Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each; and

h) one hundred (100) class H shares (each a Class H Share, collectively the Class H Shares), having a par value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) each;

all subscribed and fully paid up.

...”

Art. 7. “Redemption of shares.

7.1. Shares belonging to the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares may be redeemed and cancelled by way of reduction of the share capital of the Company within the limited set forth by the Law and in accordance with the provisions of this article 7. Shares belonging to the Class A Shares may not be redeemed.

...”

Art. 17. “Allocation of Profits. ...

17.3 Any distribution of dividend, including interim dividend distributions, shall be made in accordance with the following:

(a) First, the holders of shares of the Class A Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point one per cent (0.1%) of the nominal value of the Class A Share held by them;

(b) then, the holders of shares of the class B Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point one five per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Share held by them;

(c) then, the holders of shares of the class C Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point two per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Share held by them;

(d) then, the holders of shares of the class D Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point two five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Share held by them,

(e) then, the holders of shares of the class E Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point three per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Share held by them;

(f) then, the holders of shares of the class F Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point three five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Share held by them;

(g) then, the holders of shares of the class G Class of Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point four per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Share held by them, and

(h) finally, the holders of shares of the Class H Shares shall receive the remainder of the amount declared to be available for distribution by the board of managers pro-rata to their holding of shares of the Class H Shares.

If there are no outstanding Class H Shares, then the provisions of paragraph 17.3. (h) above shall apply mutatis mutandis to the holders of the shares in the preceding last outstanding alphabet Class of Shares in the share capital of the Company.
”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize and empower any manager of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the payment of the Redemption Price to the Sole Shareholder and to fix the date and the other formalities of such payment.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the Class I and Class J Shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Kerry Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social s'élevant à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.299 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2297 du 28 septembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 juin 2014, publié au Mémorial numéro 2371 du 4 septembre 2014.

A COMPARU:

Kerry Group Services Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois de l'Irlande, dont le siège social se situe à Prince's Street, Tralee, comté de Kerry, Irlande, immatriculée au registre de commerce et des sociétés (Companies Registration Office) d'Irlande sous le numéro 116550, (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, employée, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société est actuellement fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par (i) cent (100) Parts Sociales de Classe A, (ii) cent (100) Parts Sociales de Classe B, (iii) cent (100) Parts Sociales de Classe C, (iv) cent (100) Parts Sociales de Classe D, (v) cent (100) Parts Sociales de Classe E, (vi) cent (100) Parts Sociales de Classe F, (vii) cent (100) Parts Sociales de Classe G, (viii) cent (100) Parts Sociales de Classe H, (ix) cent (100) Parts Sociales de Classe I et (x) cent (100) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

II. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par (i) cent (100) Parts Sociales de Classe A, (ii) cent (100) Parts Sociales de Classe B, (iii) cent (100) Parts Sociales de Classe C, (iv) cent (100) Parts Sociales de Classe D, (v) cent (100) Parts Sociales de Classe E, (vi) cent (100) Parts Sociales de Classe F, (vii) cent (100) Parts Sociales de Classe G, (viii) cent (100) Parts Sociales de Classe H, (ix) cent (100) Parts Sociales de Classe I et (x) cent (100) Parts Sociales de Classe J, à un montant de cent mille euros (EUR 100.000) par voie du rachat et de l'annulation subséquente de cent (100) Parts Sociales de Classe I, et de cent (100) Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, représentant l'intégralité des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J de la Société (les Parts Sociales Rachetées), avec un paiement en numéraire d'un montant de deux milliards sept cent million d'euros (EUR 2.700.000.000) au profit de l'Associé Unique (le Prix de Rachat);

2) Financement à partir du Montant Disponible, tel qu'il est défini à l'article 7.5 des Statuts, de la part du Prix de Rachat qui vient en sus de la valeur nominale des Parts Sociales Rachetées;

3) Modification subséquente des articles 5.1., 5.2., 7.1. et 17.3 des Statuts à l'effet de refléter les changements ci-dessus;

4) Autorisation et pouvoir octroyés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, à l'effet de procéder, pour le compte de la Société, au paiement du Prix de Rachat au profit de l'Associé Unique et de déterminer la date et autres formalités relatives audit paiement;

5) Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, à l'effet de procéder, pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J au sein du registre des associés de la Société;

6) Divers.

IV. L'intégralité du capital sociale de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère comme étant valablement convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et par conséquent renonce à tous les droits et autres formalités auxquels il a droit dans le cadre de la convocation à l'Assemblée;

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) représenté par (i) cent (100) Parts Sociales de Classe A, (ii) cent (100) Parts Sociales de Classe B, (iii) cent (100) Parts Sociales de Classe C, (iv) cent (100) Parts Sociales de Classe D, (v) cent (100) Parts Sociales de Classe E, (vi) cent (100) Parts Sociales de Classe F, (vii) cent (100) Parts Sociales de Classe G, (viii) cent (100) Parts Sociales de Classe H, (ix) cent (100) Parts Sociales de Classe I et (x) cent (100) Parts Sociales de Classe J, à un montant de cent mille euros (EUR 100.000) par voie du rachat et de l'annulation subséquente des Parts Sociales Rachetées.

L'Associé Unique reconnaît et approuve le Prix de Rachat au profit de l'Associé Unique (à savoir, deux milliards sept cent million d'euros (EUR 2.700.000.000), qui a été fixé par le conseil de gérance de la Société lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 16 décembre 2015.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la part du Prix de Rachat qui vient en sus de la valeur nominale des Parts Sociales Rachetées doit être payée à partir du Montant Disponible (et en particulier à partir des profits nets, incluant les bénéfices reportés), tel qu'il est défini à l'article 7.5 des Statuts.

Troisième résolution

En conséquence de la Première Résolution, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1., 5.2., 7.1. et 17.3 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Capital.

5.1 Le capital social de la Société est divisé en plusieurs classes de parts sociales, dénommées Classe A à Classe H (chacune une Classe de Parts Sociales, et ensemble les Classes de Parts Sociales).

5.2 Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par:

- a) cent (100) parts sociales de classe A (chacune une Part Sociale de Classe A, collectivement les Parts Sociales de Classe A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune;
 - b) cent (100) parts sociales de Classe B (chacune une Part Sociale de Classe B, collectivement les Parts Sociales de Classe B), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;
 - c) cent (100) parts sociales de Classe C (chacune une Part Sociale de Classe C, collectivement les Parts Sociales de Classe C), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;
 - d) cent (100) parts sociales de Classe D (chacune une Part Sociale de Classe D, collectivement les Parts Sociales de Classe D), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;
 - e) cent (100) parts sociales de Classe E (chacune une Part Sociale de Classe E, collectivement les Parts Sociales de Classe E), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;
 - f) cent (100) parts sociales de Classe F (chacune une Part Sociale de Classe F, collectivement les Parts Sociales de Classe F), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;
 - g) cent (100) parts sociales de Classe G (chacune une Part Sociale de Classe G, collectivement les Parts Sociales de Classe G), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune; et
 - h) cent (100) parts sociales de Classe H (chacune une Part Sociale de Classe H, collectivement les Parts Sociales de Classe H), ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;
- toutes souscrites et entièrement libérées

...»

Art. 7. "Rachat de parts sociales.

7.1 Les parts sociales appartenant aux Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, et aux Parts Sociales de Classe H, peuvent être rachetées et annulées par une réduction du capital social de la Société dans les limites fixées par la Loi et conformément aux stipulations du présent article 7. Les parts sociales appartenant à la Classe A ne peuvent être rachetées.

...»

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.3 Toute distribution de dividendes, y compris les distributions de dividendes intérimaires, doit être effectuée conformément aux dispositions suivantes:

- (a) Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A percevront les dividendes distribués, pour une année, d'un montant égal à zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Part Sociale de Classe A détenues par ceux-ci;
- (b) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe B percevront les dividendes distribués, pour une année, d'un montant égal à zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe B détenues par ceux-ci;
- (c) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe C percevront les dividendes distribués, pour une année, d'un montant égal à zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe C détenues par ceux-ci;
- (d) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe D percevront les dividendes distribués, pour une année, d'un montant égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe D détenues par ceux-ci;
- (e) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe E percevront les dividendes distribués, pour une année, d'un montant égal à zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe E détenues par ceux-ci;
- (f) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe F percevront les dividendes distribués, pour une année, d'un montant égal à zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe F détenues par ceux-ci;
- (g) puis, les détenteurs de Parts Sociales de Classe G percevront les dividendes distribués, pour une année, d'un montant égal à zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe G détenues par ceux-ci; et
- (h) enfin, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H percevront le solde du montant déclaré disponible pour distribution par le conseil de gérance au prorata de leur détention de parts sociales de Classe H.

S'il ne reste pas de Parts Sociales de Classe H, les dispositions du paragraphe 17.3 (h) ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis aux détenteurs de parts sociales de la dernière Classe de Parts Sociales précédente, dans l'ordre alphabétique, dans le capital social de la Société.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser et d'octroyer pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, à l'effet de procéder, pour le compte de la Société, au paiement du Prix de Rachat au profit de l'Associé Unique et de déterminer la date et autres formalités relatives audit paiement.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, à l'effet de procéder, pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J au sein du registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant de la partie comparante, il a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11912. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006701/293.

(160005528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

LB Dame LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.546.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of December.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Dame Holdings G.P., a general partnership of Delaware, United States of America, with its executive offices located at 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States, registered in Delaware under number 4473207.

2) FREO France, a "société par actions simplifiée" (former Atemi SAS), with registered office in F-75008 Paris, France, 47, rue Monceau, registered with the Greffe du Tribunal de Commerce of Paris under number 387 529 811.

The appearing parties are hereby represented by Mrs Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of two proxies given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the company LB Dame LP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés"), under the number B 129546, incorporated under the name of "LBREP III DAME LP S.à r.l.", pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1736 of August 16, 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 18, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2367 of September 4, 2014 (the "Articles of Incorporation").

II. The corporate capital is set at one hundred thirty six thousand one hundred and thirty eight Euro (EUR 136,138.-) represented by one hundred thirty six thousand one hundred and thirty eight (136,138) shares of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up, whereby it is precised that there are no separate classes of shares.

III. The agenda is worded as follows:

1. Liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator;
3. Determination of the powers of said liquidator;
4. Determination of the remuneration of said liquidator;

5. Miscellaneous.

IV. Pursuant to article 20 of the Articles of Incorporation, in the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

V. Pursuant to article 14 of the Articles of Incorporation, the collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

VI. The appearing parties, duly represented, then unanimously passes the following resolutions:

First resolution:

The shareholders resolve to dissolve the Company and to put it into liquidation as of the present date.

Second resolution:

The shareholder resolve to appoint the company G.T. Fiduciaires S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 121.820, as liquidator.

Third resolution:

The shareholders resolve to confer to the liquidator the broadest powers set forth in articles 144 and seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the shareholders.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator may, under its own responsibility, delegate its powers for specific and defined operations or tasks to one or several persons or entities.

The liquidator shall also be empowered and authorized to make, at its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The shareholders resolve that the liquidator shall be remunerated according to the standard practice.

Expenses:

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (1,200.- €).

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing parties, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Dame Holdings G.P., un «General Partnership» du droit du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, États-Unis, inscrite au Delaware sous le numéro 4473207.

2) FREO France, une société par actions simplifiée de droit français (ci-avant Atemi SAS), ayant son siège social à F-75008 Paris, France, 47, rue Monceau, inscrite au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 387 529 811.

Les parties comparantes sont ici représentées par Mme Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société LB Dame LP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129546, constituée sous la dénomination de “LBREP III DAME LP S.à r.l.” suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1736 du 16 août 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2367 du 4 septembre 2014 (les «Statuts»).

II. Le capital social est fixé à cent trente-six mille cent trente-huit Euros (EUR 136.138,-) représenté par cent trente-six mille cent trente-huit (136.138) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, étant précisé qu'il n'y a pas différentes classes de parts sociales.

III. L'ordre du jour est rédigé comme suit:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Fixation de la rémunération du liquidateur;
5. Divers

IV. Suivant l'article 20 des Statuts, en cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

V. Suivant l'article 14 des Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

VI. Les comparantes, dûment représentées, prennent ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident la dissolution de la Société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associées décident de nommer comme liquidateur la société G.T. Fiduciaires S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.820.

Troisième résolution

Les associées décident de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Le liquidateur sera autorisé à passer tous les actes et effectuer toutes les opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des associées.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut entièrement s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécifiques et définies à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur sera autorisé, à sa seule discrétion, à verser des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation aux associées de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les associés décident que le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, qui incombent à la Société des suites de ce document, sont estimés à approximativement mille deux cents Euros (1.200.- €).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparantes, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11926. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006747/144.

(160005773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

LB Dame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.151.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of December.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Dame Holdings G.P., a general partnership of Delaware, United States of America, with its executive offices located at 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States, registered in Delaware under number 4473207.

2) FREO France, a “société par actions simplifiée” (former Atemi SAS), with registered office in F-75008 Paris, France, 47, rue Monceau, registered with the Greffe du Tribunal de Commerce of Paris under number 387 529 811.

The appearing parties are hereby represented by Mrs Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of two proxies given under private seal.

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the company LB Dame S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”), under the number B 118151, incorporated under the name of “Tormarancia Sàrl”, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1812 of September 28, 2006 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on November 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 558 of March 13, 2009 (the “Articles of Incorporation”).

II. The corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, all subscribed and fully paid up, whereby it is precised that there are no separate classes of shares.

III. The agenda is worded as follows:

1. Liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator;
3. Determination of the powers of said liquidator;
4. Determination of the remuneration of said liquidator;
5. Miscellaneous.

IV. Pursuant to article 20 of the Articles of Incorporation, at the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

V. Pursuant to article 16 of the Articles of Incorporation, the single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders’ meeting. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company’s share capital, subject to the provisions of the Law.

VI. The appearing parties, duly represented, then unanimously passes the following resolutions:

First resolution:

The shareholders resolve to dissolve the Company and to put it into liquidation as of the present date.

Second resolution:

The shareholder resolve to appoint the company G.T. Fiduciaires S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 121.820, as liquidator.

Third resolution:

The shareholders resolve to confer to the liquidator the broadest powers set forth in articles 144 and seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the shareholders.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator may, under its own responsibility, delegate its powers for specific and defined operations or tasks to one or several persons or entities.

The liquidator shall also be empowered and authorized to make, at its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The shareholders resolve that the liquidator shall be remunerated according to the standard practice.

Expenses:

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (1,200.- €).

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing parties, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Dame Holdings G.P., un «General Partnership» du droit du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, États-Unis, inscrite au Delaware sous le numéro 4473207.

2) FREO France, une société par actions simplifiée de droit français (ci-avant Atemi SAS), ayant son siège social à F-75008 Paris, France, 47, rue Monceau, inscrite au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 387 529 811

Les parties comparantes sont ici représentées par Mme Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société LB Dame S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118151, constituée sous la dénomination de "Tormarancia Sàrl" suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1812 du 28 septembre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 21 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 558 du 13 mars 2009 (les «Statuts»).

II. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, étant précisé qu'il n'y a pas différentes classes de parts sociales.

III. L'ordre du jour est rédigé comme suit:

1. Mise en liquidation de la Société;

2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Fixation de la rémunération du liquidateur;
5. Divers

IV. Suivant l'article 20 des Statuts, au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

V. Suivant l'article 16 des Statuts, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

VI. Les comparantes, dûment représentées, prennent ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident la dissolution de la Société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associées décident de nommer comme liquidateur la société G.T. Fiduciaires S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.820.

Troisième résolution

Les associées décident de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Le liquidateur sera autorisé à passer tous les actes et effectuer toutes les opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des associées.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut entièrement s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécifiques et définies à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur sera autorisé, à sa seule discrétion, à verser des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation aux associées de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les associés décident que le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, qui incombent à la Société des suites de ce document, sont estimés à approximativement mille deux cents Euros (1.200.- €).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparantes, représentées comme dit ci-avant, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparantes, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006748/151.

(160005774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.352.125,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.199.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December,
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 196197 (the Shareholder),

hereby represented by Mr Gianpiero SADDI, employee of the undersigned notary with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 28 December 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 3.434.875,- (three million four hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five euro) registered with the RCS under number B 196199 and incorporated under the initial name of LSF 2 S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 April 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 10 June 2015 number 1461, which articles of incorporation have been amended for the last time on 4 December 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 27,479 (twenty-seven thousand four hundred seventy-nine) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 82,750.- (eighty-two thousand seven hundred fifty euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 3.434.875.- (three million four hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 3,352,125.- (three million three hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five euro) by way of the cancellation of 662 (six hundred sixty-two) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 82,750.- (eighty-two thousand seven hundred fifty euro), and as a result thereof (b) the reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 82,750.- (eighty-two thousand seven hundred fifty euro).

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,352,125.- (three million three hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five euro), represented by 26,817 (twenty-six thousand eight hundred seventeen) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 82,750.- (eighty-two thousand seven hundred fifty euro) to reduce it from its current amount of EUR 3.434.875.- (three million four hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 27,479 (twenty-seven thousand four hundred seventy-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 3,352,125.- (three million three hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five euro), represented by 26,817 (twenty-six thousand eight hundred seventeen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 662 (six hundred sixty-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 82,750.- (eighty-two thousand seven hundred fifty euro), and then

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 82,750.- (eighty-two thousand seven hundred fifty euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 26,817 (twenty-six thousand eight hundred seventeen) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,352,125.- (three million three hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five euro), represented by 26,817 (twenty-six thousand eight hundred seventeen) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 196197 (l'Associé),

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé du notaire instrumentaire, ayant son adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg le 28 décembre 2015,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 3.434.875.- (trois millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 196199, et constituée sous le nom initial de LSF 2 S.à r.l. constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 10 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 10 juin 2015, numéro 1461, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 4 décembre 2015 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 27.479 (vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf) parts sociales, est détenue par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 82.750,- (quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 3.434.875,- (trois millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 3.352.125,- (trois millions trois cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq euros), par le biais (a) de l'annulation de 662 (six cent soixante-deux) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 82.750,- (quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante euros), et ainsi (b) remboursement à l'Associé d'un montant total de 82.750,- (quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.352.125,- (trois millions trois cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq euros) représenté par 26.817 (vingt-six mille huit cent dix-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, d'un montant de EUR 82.750,-(quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 3.434.875,- (trois millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 27.479 (vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 3.352.125,- (trois millions trois cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq euros) représenté par 26.817 (vingt-six mille huit cent dix-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 662 (six cent soixante-deux) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 82.750,- (quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante euros), et ainsi

(b) rembourser à l'Associé un montant global de EUR 82.750,- (quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 26.817 (vingt-six mille huit cent dix-sept) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.352.125,- (trois millions trois cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq euros) représenté par 26.817 (vingt-six mille huit cent dix-sept) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 janvier 2016. 2LAC/2016/125. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006773/177.

(160005569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

M.Sh.Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 56, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 202.975.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Moamena Abdel Wahab Ahmed KAMEL, gérante de société, née au Caire (Egypte), le 1^{er} janvier 1943, demeurant professionnellement à L-2230 Luxembourg, 56, rue du Fort Neipperg,

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "M.Sh.Research S.à r.l."

Art. 3. La société pourra s'intéresser à la médecine génétique, outil majeur pour l'Europe et le Luxembourg qui se trouve être au coeur de la révolution médicale du XXI^e siècle avec une «clinique du génome» dont l'objectif est de séquencer l'ADN complet afin d'identifier la cause moléculaire de maladies génétiques et ainsi trouver les prédispositions génétiques pour les maladies polygénétiques.

La société aura comme objectif et pour mission de développer une expertise multidisciplinaire dans les maladies rares. Ce projet aboutira à la création d'une unité des maladies rares ainsi que d'une unité de la génétique de la reproduction. La collaboration des centres d'oncologies européens permettra le développement d'une infrastructure pour l'étude du génome de chaque cancer, contribuera à catégoriser les tumeurs et aidera aux choix thérapeutiques.

La Société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, la comparante Madame Moamena Abdel Wahab Ahmed KAMEL, prénommée, a souscrites à toutes les parts sociales émises

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre-cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.100,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-2230 Luxembourg, 56, rue du Fort Neipperg.

2.- L'assemblée désigne comme gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Moamena Abdel Wahab Ahmed KAMEL, gérante de société, née au Caire (Egypte), le 1^{er} janvier 1943, demeurant professionnellement à L-2230 Luxembourg, 56, rue du Fort Neipperg.

3.- Vis-à-vis de tiers la Société sera valablement engagée et représentée par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation GAC/2016/145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016006785/126.

(160006406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Muse Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 197.070.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December, before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Muse Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 100,000, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Münsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 197.070 (the "Company").

There appeared

the sole shareholder of the Company, namely Muse Canada Inc., a corporation duly incorporated under the laws of the Province of Quebec, Canada, having its registered office at 8400 2^{ème} Avenue Montréal, Province of Québec, Canada, H1Z 4M6 and registered with the Registraire des Entreprises of Québec under number 117141866 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 100,000 (one hundred thousand) shares representing the whole share capital of the Company (the “Issued Shares”) were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, acting through its proxy holder, requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of two classes of shares and subsequent allocation of the shares of the Company to the newly created class of ordinary shares;

2. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new shares of the Company with a global share premium attached thereto;

3. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in cash by Muse Canada Inc.;

4. Transfer of the registered office of the Company from 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Münsbach to 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

5. Subsequent amendments to articles 5, 6, 10, 19 and 23 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, represented as stated here-above, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to create two classes of shares of the Company so that the share capital of the Company be represented by:

- ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and

- mandatorily redeemable preferred shares entitling their holder(s) to specific redemption, dividend and liquidation rights as stated in articles 10, 19 and 23 of the articles of association of the Company as amended pursuant to the fifth resolution below (the “MRPS”).

It was further resolved to allocate all the Issued Shares to the newly created class of Ordinary Shares.

Second resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 3,971,783 (three million nine hundred seventy-one thousand seven hundred eighty-three US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 100,000 (one thousand US Dollars) to USD 4,071,783 (four million seventy-one thousand seven hundred eighty-three US Dollars) by way of the issuance of:

- 278,025 (two hundred seventy-eight thousand twenty-five) new Ordinary Shares with:

(i) a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each (the “New Ordinary Shares”); and

(ii) a share premium of an amount of USD 2,502,222.61 (two million five hundred and two thousand two hundred twenty-two US Dollars and sixty-one cents) exclusively attached thereto and to be allocated to an available item of the balance sheet of the Company as share premium that will remain however attached to the Ordinary Shares held by the Sole Shareholder at any time (the “Ordinary Shares Share Premium”);

- 3,693,758 (three million six hundred ninety-three seven hundred fifty-eight) new MRPS with:

(iii) a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each (the “New MRPS” and together with the New Ordinary Shares, the “New Shares”); and

(iv) a share premium of an amount of USD 33,243,817.39 (thirty-three million two hundred forty-three thousand eight hundred seventeen US Dollars and thirty-nine cents) exclusively attached thereto and to be allocated to an available item of the balance sheet of the Company as share premium that will remain however attached to the MRPS held by the Sole Shareholder at any time (the “MRPS Share Premium”);

It was further resolved to accept that (i) an amount of USD 28,502.50 (twenty thousand five hundred and two US Dollars and fifty cents) out of the Ordinary Shares Share Premium and (ii) an amount of USD 378,675.80 (three hundred seventy-eight thousand six hundred seventy-five US Dollars and eighty cents) out of the MRPS Share Premium be allocated to the legal reserve of the Company.

Third resolution

It was resolved to accept that all the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of USD 39,717,823 (thirty-nine million seven hundred seventeen thousand eight hundred twenty-three US Dollars) (the “Contribution”).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, though its proxy holder, declared to subscribe to all the New Shares by paying:

- the nominal value of the New Ordinary Shares for an amount of USD 278,025 (two hundred seventy-eight thousand twenty-five US Dollars); and
 - the Ordinary Shares Share Premium exclusively attached thereto for an amount of USD 2,502,222.61 (two million five hundred and two thousand two hundred twenty-two US Dollars and sixty-one cents);
 - the nominal value of the New MRPS for an amount of USD 3,693,758 (three million six hundred ninety-three seven hundred fifty-eight US Dollars); and
 - the MRPS Share Premium exclusively attached thereto for an amount of USD 33,243,817.39 (thirty-three million two hundred forty-three thousand eight hundred seventeen US Dollars and thirty-nine cents);
- the whole being fully paid-up by way of the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Fourth resolution

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Münsbach to 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend articles 5, 6, 10, 19 and 23 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.”

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 4,071,783 (four million seventy-one thousand seven hundred eighty-three US Dollars) represented by:

- 378,025 (three hundred seventy-eight thousand twenty-five) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and
- 3,693,758 (three million six hundred ninety-three seven hundred fiftyeight) mandatorily redeemable preferred shares (the “MRPS”);

with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up the (the Ordinary Shares and the MRPS are hereinafter collectively referred to as a “Shares” and individually as the “Share”).

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

“ **Art. 10. Conversion and redemption of shares.** Conversion of MRPS into Ordinary Shares

MRPS may be converted into Ordinary Shares at the option of the Company only.

Such conversion of MRPS into Ordinary Shares shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the majority of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company.

Redemption of Ordinary Shares:

The Company may redeem its own Ordinary Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Redemption of MRPS:

The MRPS may be redeemed at any time following the first (1st) anniversary of their issue date at the option of the holder of the said MRPS or at the option of the Company. The MRPS must be redeemed at the latest on the tenth (10th) anniversary of their issue date (the "Maturity Date").

The redemption of MRPS shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital. The redemption may be carried out in cash or in kind.

Each holder of redeemed MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS (the “MRPS Redemption Price”) equal to:

1. the nominal value of its redeemed MRPS plus the share premium attached thereto, if any, (whether allocated to the legal reserve or not); plus

2. all and any accrued but not yet declared MRPS Preferential Dividend (as such term is defined hereinafter) to which the redeemed MRPS is entitled to at the time of the redemption.

However on the Maturity Date, if the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the MRPS, the redemption of all the MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the MRPS Redemption Price due on the Maturity Date. In this latter case, the Company shall pay to the holder(s) of the redeemed MRPS whatever amount up to the sums available for redemption on the Maturity Date, the remaining part of the MRPS Redemption Price to be paid when the Company will have sufficient sums available for redemption for this purpose.

As long as the MRPS Redemption Price at Maturity Date has not been paid in full, no dividend shall be paid to the shareholders.

The redemption of any Share must be carried out by a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment to these Articles. The redeemed Shares shall be cancelled and the issued share capital decreased accordingly.”

“ **Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions and before MRPS servicing, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, it shall be allocated as follows:

1. five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into;

2. after allocation to the legal reserve, or other non-distributable reserve(s):

- where MRPS are not issued, the remaining net profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of a plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

* distribute it among the holder(s) of Ordinary Shares;

* carry it forward; or

* transfer it to reserve distributable or not;

- where MRPS are issued:

* on the remaining net profit, if any, the holder(s) of MRPS shall be entitled to a right to a preferential and cumulative dividend, at the exclusion of any dividend to be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares (the “Ordinary Dividend”), equal to 13% (thirteen percent) of the sum of (i) the nominal value of the MRPS plus (ii) the share premium attached thereto, if any (whether allocated to the legal reserve or not) (the “MRPS Preferential Dividend”); and

* the remaining net profit, if any, shall be allocated by the sole shareholder, or in case of a plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

* distribute it among the holder(s) of Ordinary Shares;

* carry it forward; or

* transfer it to reserve distributable or not.

The MRPS Preferential Dividend shall accrue daily on the basis of a 360 day year.

Where the shareholders decide to distribute any dividend, the MRPS holder(s) shall be entitled to the payment of the MRPS Preferential Dividend before any Ordinary Dividend can be paid.

Any and all dividends, whether Ordinary Shares Dividend or MRPS Preferential Dividend, to be allocated to the holder (s) of the Ordinary Shares and/or the MRPS shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers of the Company, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date.”

“ **Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders with the following priority order:

- each MRPS holder, if any, is entitled to a preferential right or reimbursement of the contribution in consideration of which the MRPS have been issued (nominal value plus share premium attached thereto, if any, whether allocated to the legal reserve or not) plus payment of all and any accrued but not yet declared MRPS Preferential Dividend he is entitled

to as holder of MRPS. As a consequence of the foregoing provisions, the MRPS holder(s) has/have, other than the preferential right mentioned hereinabove, no right on the liquidation proceeds;

- then, the liquidation proceeds, if any, will be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares, if any, proportionally to the numbers of Ordinary Shares they hold.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de décembre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Muse Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 100.000 USD, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 197.070 (la «Société»).

A comparu

l'associé unique de la Société, à savoir Muse Canada Inc., une société dûment constituée en vertu des lois de la Province du Québec, Canada, ayant son siège social au 8400 2^{ème} Avenue, Montréal, Province du Québec, Canada, H1Z 4M6 et immatriculée auprès du Registraire des Entreprises du Québec sous le numéro 117141866 («l'Associé Unique»)

ici représentée par M. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 100.000 (cent mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société (les «Parts Sociales Emises») étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux classes de parts sociales et allocation subséquente des parts sociales de la Société à la classe de parts sociales ordinaires nouvellement créée;

2. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales de la Société avec une prime d'émission globale y attachée;

3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en numéraire effectué par Muse Canada Inc.;

4. Transfert du siège social de la Société du 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Münsbach au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;

5. Modification subséquente des articles 5, 6, 10, 19 et 23 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par L'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de créer deux classes de parts sociales de la Société de sorte que le capital social de la Société soit représenté par des:

- parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»); et

- parts sociales préférentielles à rachat obligatoire donnant à leur détenteur(s) des droits spécifiques relatifs au rachat, dividende, liquidation tels que définis aux articles 10, 19 et 23 des statuts de la Société tels que modifiés conformément à la cinquième résolution ci-dessous (les «MRPS»).

Il a également été décidé d'allouer la totalité des Parts Sociales Emises à la classe Parts Sociales Ordinaires nouvellement créée.

Seconde résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.971.783 USD (trois millions neuf cent soixante-et-onze mille sept cent quatre-vingt-trois Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 100.000 USD (cent mille Dollars américains) à 4.071.783 USD (quatre million soixante-et-onze mille sept cent quatre-vingt-trois Dollars américains) par l'émission de:

- 278.025 (deux cent soixante-dix-huit mille vingt-cinq) nouvelles Parts Sociales Ordinaires avec:

(i) une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»); et

(ii) une prime d'émission d'un montant de 2.502.222,61 USD (deux millions cinq cent deux mille deux cent vingt-deux Dollars américains et soixante-et-un cents) exclusivement y attachée et devant être allouée à une réserve librement distribuable du bilan de la Société en tant que prime d'émission qui devra cependant rester attachée en tout temps aux Parts Sociales Ordinaires détenues par l'Associé Unique (la «Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires»);

- 3.693.758 (trois millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-huit) nouvelles MRPS avec:

(i) une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles MRPS» et ensemble avec les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, les «Nouvelles Parts Sociales»); et

(ii) une prime d'émission d'un montant de 33.243.817,39 USD (trente-trois millions deux cent quarante-trois mille huit cent dix-sept Dollars américains et trente-neuf cents) exclusivement y attachée et devant être allouée à une réserve librement distribuable du bilan de la Société en tant que prime d'émission qui devra cependant rester attachée en tout temps aux MRPS détenues par l'Associé Unique (la «Prime d'Emission des MRPS»).

Il a également été décidé d'accepter (i) qu'un montant de 28.502,50 USD (vingt-huit mille cinq cent deux Dollars américains et cinquante cents) pris de la Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et (ii) qu'un montant de 378.675,80 USD (trois cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-quinze Dollars américains et quatre-vingt cents) pris de la Prime d'Emission des MRPS, soient alloués à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

Il a été décidé que l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 39.717.823 USD (trente-neuf millions sept cent dix-sept mille huit cent vingt-trois Dollars américains) (l'«Apport»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, a déclaré souscrire à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales en payant:

- la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires pour un montant de 278.025 USD (deux cent soixante-dix-huit mille vingt-cinq Dollars américains); and

- la Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires exclusivement y attachée pour un montant de 2.502.222,61 USD (deux millions cinq cent deux mille deux cent vingt-deux Dollars américains et soixante-et-un cents);

- la valeur nominale des nouvelles MRPS pour un montant de 3.693.758 USD (trois millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-huit Dollars américains); et

- la Prime d'Emission des MRPS exclusivement y attachée pour un montant de 33.243.817,39 USD (trente-trois millions deux cent quarante-trois mille huit cent dix-sept Dollars américains et trente-neuf cents);

le tout étant entièrement libéré au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Quatrième résolution

Il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Münsbach au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il a été décidé de modifier les articles 5, 6, 10, 19 et 23 des statuts de la Société afin de les lire comme suit:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg

par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 4.071.783 USD (quatre millions soixante-et-onze mille sept cent quatre-vingt-trois Dollars américains), représenté par:

- 378.025 (trois cent soixante-dix-huit mille vingt-cinq) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»); et
- 3.693.758 (trois millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-huit) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (les «MRPS»);

avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, et chacune entièrement libérées (les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS sont ci-après désignées collectivement comme les «Parts» et individuellement comme la «Part»).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

« **Art. 10. Conversion et rachat des parts.** Conversion des MRPS en Parts Sociales Ordinaires

Les MRPS peuvent être converties en Parts Sociales Ordinaires à la seule discrétion de la Société.

Cette conversion des MRPS en Parts Sociales Ordinaires doit être décidée par une résolution prise par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société

Rachat des parts sociales ordinaires

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales Ordinaires pour autant que la Société a des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Rachat des MRPS

Les MRPS émises sont rachetables à tout moment, à partir de la première (1^{ère}) date anniversaire de leur émission, à la demande du détenteur de ladite MRPS et au plus tard à la date du dixième (10^{ème}) anniversaire de la date d'émission des MRPS (la «Date d'Echéance»).

Les MRPS émises sont rachetables pour autant que la Société a des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social. Le rachat peut être décidé en espèces ou en nature.

Chaque détenteur de MRPS rachetée a le droit de recevoir un paiement en espèces ou en nature par MRPS (le «Prix de Rachat MRPS») rachetée égal à:

1. à la valeur nominale de la MRPS rachetée plus la prime d'émission attachée s'il en existe une (qu'elle soit allouée ou non à la réserve légale); et
2. tout Dividende Préférentiel échü mais non payé (tel que défini ci-dessous) auquel donne droit la MRPS au moment du rachat.

Toutefois si à la Date d'Echéance, les sommes disponibles sont insuffisantes pour que la Société puisse racheter la totalité des MRPS, le rachat de toutes les MRPS ne sera pas entravé, cette insuffisance n'entraînant que le report du paiement du Prix de Rachat MRPS dû à la Date d'Echéance. Dans ce dernier cas, la Société devra verser aux détenteurs des MRPS rachetées tout montant jusqu'à concurrence du montant des sommes disponibles à la Date d'Echéance, la partie restante du Prix de Rachat sera versée dès que la Société disposera de sommes disponibles suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat à l'Echéance n'aura pas été intégralement payé, aucun dividende ne sera payé aux associés.

Le rachat de toute Part doit être décidé par une résolution prise par les associés à la même majorité que celle requise pour modifier les présents Statuts. Les Parts rachetées doivent être annulées et le capital social diminué en conséquence.»

« **Art. 19. Bénéfices.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions et avant toute distribution aux détenteurs de MRPS, tel qu'approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés, celui-ci doit être alloué comme suit:

1. cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution;

2. après affectation à la réserve légale ou à toute autre réserve non distribuable:

- lorsque les MRPS ne sont pas émises, le bénéfice restant est alloué par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- * le distribuer au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires;
- * son report à nouveau; ou
- * le transférer à une réserve distribuable ou non;

- lorsque les MRPS sont émises:

* sur le bénéfice restant, s'il en existe, chaque détenteur(s) de MRPS a droit à un dividende préférentiel et cumulatif, à l'exclusion de tout dividende devant être alloué aux détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires (le «Dividende Ordinaire»), égal à 13% (treize pour cent) de la somme de (i) la valeur nominale des MRPS plus (ii) la prime d'émission y attachée, s'il en existe une (qu'elle soit allouée à la réserve légale ou non) (le «Dividende Préférentiel des MRPS»); et

* le bénéfice restant, le cas échéant, est affecté par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- * le distribuer au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires;
- * son report à nouveau; ou
- * le transférer à une réserve distribuable ou non.

Le Dividende Préférentiel des MRPS se calcule par jour sur la base d'une année de 360 jours.

Lorsque les associés décident de distribuer un dividende le(s) détenteur(s) de MRPS ont droit au paiement du Dividende Préférentiel des MRPS avant le paiement de tout Dividende Ordinaire.

Tout dividende, qu'il s'agisse d'un Dividende Ordinaire ou d'un Dividende Préférentiel des MRPS, devant être alloué au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires et/ou de MRPS, devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision(s) du conseil de gérance de la Société, décision(s) devant fixer la date de comptabilisation et la date de paiement.»

« **Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera ses/leurs pouvoirs et rémunérations.

Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés dans cet ordre:

- chaque détenteur(s) de MRPS, le cas échéant, a un droit préférentiel de restitution de l'apport en contrepartie duquel les MRPS ont été émises (valeur nominale plus prime d'émission y attachée s'il en existe une, qu'elle soit allouée ou non à la réserve légale) et au paiement de tout Dividende Préférentiel des MRPS couru mais non encore déclaré auquel donne droit chaque MRPS. En conséquence des dispositions qui précèdent, le(s) détenteur(s) de MRPS n'a, en dehors du droit préférentiel mentionné ci-dessus, pas de droit sur le boni de liquidation;

- le boni de liquidation, le cas échéant, sera attribué aux détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires, s'il en existe, proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la conversion est évalué à environ 7.300,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation GAC/2016/156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006821/388.

(160006352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

MOG Capital S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 187.980.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,
Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MOG CAPITAL S.A., SPF, a Luxembourg public limited liability company -private asset management company (Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial), having its registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.980 (the Company).

The Company has been incorporated on 3 June 2014 pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary then residing in Redange/Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 August 2013, number 2241. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Meeting is opened at 2.15 pm and chaired by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address, in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary Ms. Monique DRAUTH, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Laurent BARNICH, companies director, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the bureau of the Meeting, the proxy holders and the undersigned notary, shall remain also attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The bureau of the Meeting having thus been formed (the Bureau), the Chairman declared that:

I. The shareholders and the number of the shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list, after signature of the shareholders present, the members of the Bureau and any proxyholder on behalf of the shareholders represented, will remain annexed to the present minutes.

II. As appears from the said attendance list, the thirty-two thousand shares (32,000) of the Company, having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;

2. Amendment to the corporate object of the Company which will henceforth read as follows:

“The object of the Company shall be to assist its subsidiaries either by providing administrative services (legal services, accountancy, etc.) or by providing services relating to the business carried out by its subsidiaries.

The Company may use its funds in order to establish, administer, develop and sell a portfolio of transferable securities and patents of any origin whatsoever, in order to participate in the setting-up, development and control of any undertaking whatsoever, in order to acquire, by way of investment, subscription or option, transferable securities and patents, in order to dispose thereof by means of sale, transfer, exchange or otherwise, in order to develop its transferable securities and patents, in order to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company all kinds of assistance, loans, advances and guarantees.

The object of the Company shall be the acquisition of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and turning to account of such participations. It may in particular acquire by way of contribution, subscription, option, purchase and any other means transferable securities of all kinds and realise the same by means of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and turn to account all patents and other rights relating to such patents or capable of supplementing them. It may acquire, transfer or manage any portfolio of patents or other intellectual property rights of any kind or origin whatsoever.

The Company may borrow and lend funds by any legally acceptable means. The Company may participate in any transaction whatsoever involving movable and immovable property. The Company may, finally, take part in any operation which relates directly or indirectly to the management or possession of immovable property.

A further object of the Company shall be to seek and present private investors both to Luxembourg companies and to foreign companies, in order to advise and enable them to carry on commercial business, investments or the acquisition of participations, and the establishment of partnership contracts and other transactions, both in Luxembourg and abroad. It may hold remunerated contracts and receive commission in respect thereof.

It may seek all placements, investments or acquisitions of participations both in Luxembourg and abroad.

The Company may acquire, transfer and hold immovable property and in particular exploit immovable property by leasing the same in any form whatsoever.

The Company may carry out any industrial, commercial or financial activity relating both to movable and to immovable property which may directly or indirectly contribute to the attainment of its object or which relates directly or indirectly to any of the above activities or to any similar or connected activities which may appear to it to be conducive to the attainment of its object.”

3. Conversion of the Company from a private asset management company (SPF) governed by the law May 11th, 2007 as amended incorporated under the form of a public limited liability company (S.A.), into a financial holding company (SOPARFI) incorporated under the form of a public limited liability company (S.A.) and governed by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended;

4. Subsequent restatement of the Articles in order to reflect the above changes; and

5. Miscellaneous.

IV. After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting passed, after deliberation, the following resolutions unanimously:

First resolution

Those shareholders being present or represented at the Meeting waive the convening notices and the formalities specified in article 67-1 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended the shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Company, which will henceforth read as follows:

“The object of the Company shall be to assist its subsidiaries either by providing administrative services (legal services, accountancy, etc.) or by providing services relating to the business carried out by its subsidiaries.

The Company may use its funds in order to establish, administer, develop and sell a portfolio of transferable securities and patents of any origin whatsoever, in order to participate in the setting-up, development and control of any undertaking whatsoever, in order to acquire, by way of investment, subscription or option, transferable securities and patents, in order to dispose thereof by means of sale, transfer, exchange or otherwise, in order to develop its transferable securities and patents, in order to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company all kinds of assistance, loans, advances and guarantees.

The object of the Company shall be the acquisition of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and turning to account of such participations. It may in particular acquire by way of contribution, subscription, option, purchase and any other means transferable securities of all kinds and realise the same by means of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and turn to account all patents and other rights relating to such patents or capable of supplementing them. It may acquire, transfer or manage any portfolio of patents or other intellectual property rights of any kind or origin whatsoever.

The Company may borrow and lend funds by any legally acceptable means. The Company may participate in any transaction whatsoever involving movable and immovable property. The Company may, finally, take part in any operation which relates directly or indirectly to the management or possession of immovable property.

A further object of the Company shall be to seek and present private investors both to Luxembourg companies and to foreign companies, in order to advise and enable them to carry on commercial business, investments or the acquisition of participations, and the establishment of partnership contracts and other transactions, both in Luxembourg and abroad. It may hold remunerated contracts and receive commission in respect thereof.

It may seek all placements, investments or acquisitions of participations both in Luxembourg and abroad.

The Company may acquire, transfer and hold immovable property and in particular exploit immovable property by leasing the same in any form whatsoever.

The Company may carry out any industrial, commercial or financial activity relating both to movable and to immovable property which may directly or indirectly contribute to the attainment of its object or which relates directly or indirectly to any of the above activities or to any similar or connected activities which may appear to it to be conducive to the attainment of its object.”

Third resolution

The Meeting resolves to convert the Company from a private asset management company (SPF) governed by the law May 11th, 2007 as amended incorporated under the form of a public limited liability company (S.A.), into a financial holding company (SOPARFI) incorporated under the form of a public limited liability company (S.A.) and governed by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company in order to reflect the conversion of the Company into a financial holding company (SOPARFI) incorporated under the form of a public limited liability company (S.A.), so that they shall from now on read as follows:

“Name - Registered offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only, who does not need to be a shareholder of the Company.

There exists a Company under the name of "MOG CAPITAL S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the Company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company shall be to assist its subsidiaries either by providing administrative services (legal services, accountancy, etc.) or by providing services relating to the business carried out by its subsidiaries.

The Company may use its funds in order to establish, administer, develop and sell a portfolio of transferable securities and patents of any origin whatsoever, in order to participate in the setting-up, development and control of any undertaking whatsoever, in order to acquire, by way of investment, subscription or option, transferable securities and patents, in order to dispose thereof by means of sale, transfer, exchange or otherwise, in order to develop its transferable securities and patents, in order to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company all kinds of assistance, loans, advances and guarantees.

The object of the Company shall be the acquisition of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and turning to account of such participations. It may in particular acquire by way of contribution, subscription, option, purchase and any other means transferable securities of all kinds and realise the same by means of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and turn to account all patents and other rights relating to such patents or capable of supplementing them. It may acquire, transfer or manage any portfolio of patents or other intellectual property rights of any kind or origin whatsoever.

The Company may borrow and lend funds by any legally acceptable means. The Company may participate in any transaction whatsoever involving movable and immovable property. The Company may, finally, take part in any operation which relates directly or indirectly to the management or possession of immovable property.

A further object of the Company shall be to seek and present private investors both to Luxembourg companies and to foreign companies, in order to advise and enable them to carry on commercial business, investments or the acquisition of participations, and the establishment of partnership contracts and other transactions, both in Luxembourg and abroad. It may hold remunerated contracts and receive commission in respect thereof.

It may seek all placements, investments or acquisitions of participations both in Luxembourg and abroad.

The Company may acquire, transfer and hold immovable property and in particular exploit immovable property by leasing the same in any form whatsoever.

The Company may carry out any industrial, commercial or financial activity relating both to movable and to immovable property which may directly or indirectly contribute to the attainment of its object or which relates directly or indirectly to any of the above activities or to any similar or connected activities which may appear to it to be conducive to the attainment of its object.

Art. 5. The subscribed share capital is set at five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) consisting of five thousand (5,000) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

The Board of Directors is authorized, in one or several times, in one or several tranches, to increase the share capital in order to raise its initial amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) to four million euros (EUR 4,000,000.-) by creation and issue of thirty-five thousand (35,000) shares of a nominal value one hundred euros (EUR 100.-) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, against payment in cash or in kind.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders

resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the preemptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Management - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, videoconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the Company.

Art. 12. The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the Company has a sole director, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director, but only within the limits of such power.

The Company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, videoconference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating

in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the second Thursday of June at 4:30 pm.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the Company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the Company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the Company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed at 2.30 pm.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de MOG CAPITAL S.A., SPF, une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.980 (la Société).

La Société a été constituée le 3 juin 2014 suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire alors de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 août 2015, numéro 2241. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est ouverte à 14 heures 15 et est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président nomme comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Laurent BARNICH, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Scrutateur).

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau, le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué (le Bureau), le Président déclare que:

I. Les actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont repris sur la liste de présence. Cette liste de présence, après signature des actionnaires présents, des membres du Bureau et de tout mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, restera annexée aux présentes minutes.

II. Tel qu'il apparaît de la liste de présence, les cinq mille (5.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'assister ses filiales soit en fournissant des services administratifs (juridiques, comptables, etc.) ou en fournissant des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut en outre acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. Elle peut acquérir, céder ou gérer tout portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société a également pour objet la recherche et la présentation d'investisseurs privés, tant auprès de sociétés luxembourgeoises que de sociétés étrangères, pour les consulter et leur permettre la réalisation d'affaires commerciales, des investissements ou la prise de participations, ainsi que l'établissement de contrats d'association et autres transactions, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle peut détenir des contrats rémunérés et encaisser des commissions.

Elle peut rechercher tous placements, investissements ou prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut acquérir, céder, détenir des biens immobiliers et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale ou financière tant mobilières qu'immobilières qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet ou se rattacher directement ou indirectement à l'une des activités précitées ou à toutes activités similaires ou connexes et qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3. Conversion de la Société d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) soumise à la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée, constituée sous la forme d'une société anonyme (S.A.), en une société de participation financière (SOPARFI), constituée sous la forme d'une société anonyme (S.A.) et soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

4. Refonte subséquente des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus; et

5. Divers.

IV. Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié que l'Assemblée est régulièrement constituée, l'Assemblée décide, après délibérations, de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires présents ou représentés renoncent aux formalités de convocation telles que spécifiées dans l'article 67-1 de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'assister ses filiales soit en fournissant des services administratifs (juridiques, comptables, etc.) ou en fournissant des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut en outre acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. Elle peut acquérir, céder ou gérer tout portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société a également pour objet la recherche et la présentation d'investisseurs privés, tant auprès de sociétés luxembourgeoises que de sociétés étrangères, pour les consulter et leur permettre la réalisation d'affaires commerciales, des investissements ou la prise de participations, ainsi que l'établissement de contrats d'association et autres transactions, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle peut détenir des contrats rémunérés et encaisser des commissions.

Elle peut rechercher tous placements, investissements ou prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut acquérir, céder, détenir des biens immobiliers et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale ou financière tant mobilières qu'immobilières qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet ou se rattacher directement ou indirectement à l'une des activités précitées ou à toutes activités similaires ou connexes et qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir la Société d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) soumise à la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée, constituée sous la forme d'une société anonyme (S.A.), en une société de participation financière (SOPARFI), constituée sous la forme d'une société anonyme (S.A.) et soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de refléter la conversion de la Société en société de participation financière (SOPARFI) constituée sous la forme d'une société anonyme (S.A.). Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (la Société).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société prend la dénomination de «MOG CAPITAL S.A.».

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est d'assister ses filiales soit en fournissant des services administratifs (juridiques, comptables, etc.) ou en fournissant des services en relation avec les activités exercées par ses filiales.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut en outre acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. Elle peut acquérir, céder ou gérer tout portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter ou prêter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société a également pour objet la recherche et la présentation d'investisseurs privés, tant auprès de sociétés luxembourgeoises que de sociétés étrangères, pour les consulter et leur permettre la réalisation d'affaires commerciales, des investissements ou la prise de participations, ainsi que l'établissement de contrats d'association et autres transactions, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle peut détenir des contrats rémunérés et encaisser des commissions.

Elle peut rechercher tous placements, investissements ou prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut acquérir, céder, détenir des biens immobiliers et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale ou financière tant mobilières qu'immobilières qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet ou se rattacher directement ou indirectement à l'une des activités précitées ou à toutes activités similaires ou connexes et qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, en une tranche ou par tranches successives, le capital social initial de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) jusqu'au montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-) par la création et l'émission de trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

Les actions de la Société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la Société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Art. 12. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la Société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à seize heures trente (16h30).

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant Je cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41479. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006855/544.

(160005286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Borny 88 Partners SC, Société Civile.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.
R.C.S. Luxembourg E 5.827.

STATUTS

1. Monsieur Jean-Marc Noirot, né le 11 juin 1948 à Vesoul (70 - France), de nationalité française, demeurant 40, rue Edouard Branly à St-Michel-sur-Orge (91240 - France),

2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645, représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer,

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile particulière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit ce jour:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et notamment par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois.

Art. 2. La Société a, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, pour objet la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de l'activité de ses membres tout en veillant à l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer ou échanger les installations, appareillages et véhicules nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire utile à la réalisation de l'objet social.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra aussi, toujours dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, vendre, échanger des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra assurer la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra, en outre, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra aussi effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation, pourvu que ces opérations ne portent pas atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La dénomination est Borny 88 Partners SC. Cette dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège social est établi à Rumelange. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Rumelange par simple décision de la gérance. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Si, en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le gérant, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 300 EUR (Trois Cents Euros), répartis en 100 (Cent) parts de 3 EUR (trois Euros) chacune et constitué par apport en numéraire.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 99 (Quatre-vingt-dix-neuf) parts à M. Jean-Marc Noirot et 1 (Une) part à Dornstatt Group S.A., les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou deux (2) gérants, associés ou non, nommés à l'unanimité de tous les associés pour une durée indéterminée. En cas de pluralité de gérants, les deux co-gérants constituent un Conseil de gérance. Ces gérants, respectivement le gérant unique, sont révocables Ad Nutum à la majorité qualifiée des trois-quarts (75%) des voix des associés présents ou représentés. Ils exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Art. 11. Le gérant unique, respectivement le Conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Envers les tiers, la Société se trouve valablement engagée par la seule signature individuelle de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et uniquement sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu, à 15 heures, obligatoirement le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, respectivement les co-gérants, ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,- EUR (Deux Cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes, M. Jean-Marc Noirot précité et Dornstatt Group S.A. représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer précité, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. M. Jean-Marc Noirot, précité, est nommé gérant,
2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645 est nommée co-gérant.
3. Le siège de la Société civile est établi 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752).
4. L'adresse postale est Borny 88 Partners SC - C/o Dornstatt Group S.A. - 2, rue Saint Sébastien - L-3752 Rumelange.
5. L'assemblée générale des associés donne mandat et pouvoir de signature à la société Dornstatt Group S.A., respectivement son administrateur, aux fins de satisfaire aux formalités d'enregistrement et de publication des décisions ci-dessus rappelées.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes le 05 janvier 2016 à Rumelange, en trois exemplaires de trois pages chacun.

Dornstatt Group S.A.

M. J.-M. Noirot

Référence de publication: 2016007278/105.

(160007768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.